

**PROJET COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021
A 18 H30 – AU COMPLEXE DU MAS DU ROUX**

Compte tenu des règles de distanciation physique imposées par les mesures sanitaires liées au COVID-19, la séance du Conseil Municipal s'est tenu au complexe du Mas de Roux.

Présents : Terrier Caroline, Perez Christine, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Didier Girodet, Sylvie Caillet, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Patrick Tholon, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Sophie Gaguin, Anne-Sophie Rampon, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz

Procurations :

Elodie Brelot à Christine Perez
Sébastien Renevier à Sergio Mancini
Gilbert Debard à Joël Aubernon
Laurence Rouquette à Sylvie Caillet

Absents : Laetitia Protière, Franck Longin, Cyril Langelot

Mme le Maire fait l'appel des présents. A 18h32, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1. **Désignation du Secrétaire** de Séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Annie Maciocia est désignée secrétaire de séance.
2. **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 février 2021**
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.
3. **Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Maire**, en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. (Délibération 03/2020/13 du 11/06/2020)

Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux

02/03/2021	Demande de permis de démolir un abri situé Chemin du Monderoux.
------------	---

Finances

4. **Demande de subvention FIPD 2021 pour les travaux d'extension du système de vidéo protection**
Rapporteur : Sergio Mancini

Des travaux d'extension du dispositif de vidéo protection ont été réalisés ces derniers mois. Des demandes de subvention ont été déposées pour ces travaux à la Région AURA ainsi qu'au FIPD 2020 et ont été obtenues : 55 767 € au titre du FIPD et 30 000€ de la part de la Région.

Aujourd'hui, la commune souhaite encore améliorer la sécurité des personnes et des biens, répondre davantage aux demandes sociales de prévention et de protection, et lutter contre le sentiment d'insécurité, en étendant son dispositif de vidéo protection en ajoutant 13 nouvelles caméras. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du FIPD 2021.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES	MONTANT HT	TAUX
Fonds propres – Autofinancement	11 824 €	20%
Subvention - FIPD	23 648 €	40%
Subvention – Région Auvergne Rhône-Alpes	23 648 €	40%
TOTAL	59 120 €	

Nathalie Thimel-Blanchoz, demande s'il y a beaucoup de vandalisme sur le matériel et pose la question de l'exploitation des images.

Sergio Mancini répond qu'il n'y a pas de vandalisme mais que plusieurs affaires ont été résolues grâce au système installé, dont une interpellation importante. Il précise que ce sont des opérateurs de la CCMP, au CSUI, qui visionnent les images et la Police Municipale de Beynost peut aussi les consulter depuis ses bureaux.

Madame le Maire précise que depuis le début de la mise en place du système, une caméra a effectivement été vandalisée, dans le quartier de l'ancien Etablissement Français du Sang.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte les opérations et les modalités de financement,
- approuve les plans de financement prévisionnels,
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2021 : Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (Annexe 1)

Rapporteur : Caroline Terrier

En application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et en référence à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un Rapport sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021, a été établi pour permettre à l'Assemblée délibérante et à la population de mieux comprendre le contexte dans lequel évolue la commune, et les contraintes auxquelles elle est ou sera confrontée.

Elle rappelle l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants, dans les deux mois précédents le vote du budget de la commune, de tenir un débat sur les orientations budgétaires.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présente :

- Les priorités politiques pour 2021
- La présentation générale du contexte économique
- Les orientations budgétaires
- Les éléments d'analyse financière

Avant de procéder à la présentation du rapport, Mme le Maire remercie Dorothée Charléty, Directrice Générale des Services, pour ce rapport pédagogique très clair et contenant beaucoup d'informations utiles pour les nouveaux élus.

A l'issue de la présentation, le Conseil Municipal engage le débat.

Nathalie Thimel-Blanchoz trouve ce rapport très intéressant. Elle demande quand commencera la permanence des élus du samedi matin mentionnée dans le rapport et si les membres de l'opposition seront concernés.

Mme le Maire répond que ces permanences débiteront dès que les nouveaux locaux de la Police Municipale seront opérationnels, dans la mesure où les permanences se tiendront là-bas, pour plus de sécurité. Ces permanences seront tenues par les adjoints ayant une délégation.

Annick Pantel demande si les élus connaissent déjà le prix de rachat de l'actuel Lidl.

Mme le Maire répond que le prix a été estimé à 1 200 000 euros par le service des domaines. Ce prix pourra être révisé. Pour rappel, une boulangerie se trouve également sur ce site. Madame le Maire rappelle que les discussions avec l'enseigne sont en cours.

Nathalie Thimel-Blanchoz relève que l'on parle de ville « plus belle » mais s'interroge sur la présence très inesthétique des panneaux publicitaires. Elle demande si la commune a la volonté de faire quelque chose à ce niveau-là.

Mme le Maire signale que la commune perçoit la TLPE, mais que le règlement relatif à la publicité doit être réfléchi au niveau de la CCMP. Elle souligne qu'effectivement, Beynost est particulièrement impacté avec notamment le centre commercial des Batterses.

Sylvie Caillet demande si dans le cadre du périmètre d'étude du secteur des Bottes, adopté par délibération en février dernier, sont prévus des petits commerces ou services afin que ce quartier ne devienne pas un quartier dortoir.

Mme le Maire répond que l'objectif de la commune est effectivement d'accompagner le développement de ce quartier pour faciliter le lien social, envisager la création d'espaces verts et c'est donc une question qui sera étudiée.

Jean-Pierre Cottaz salue la qualité du rapport présenté mais regrette toutefois, concernant l'augmentation des recettes de fonctionnement (compte 77), qu'il ne soit pas davantage précisé que cette augmentation est exceptionnelle, due aux ventes de foncier et au transfert de la compétence assainissement à la CCMP.

Mme le Maire répond que tout est expliqué sur la page suivante du rapport, où il est précisé, sous le graphique, que l'augmentation provient de la vente du foncier du quartier de la gare et des Pinachères.

Nathalie Thimel-Blanchoz demande pourquoi il est inscrit 50 000 € pour le square Alex.

Mme le Maire répond que ce square est actuellement inutilisé et que la municipalité souhaite le mettre en valeur, en y installant par exemple des jeux pour les tout-petits, tout en maintenant l'atmosphère calme de ce site, avec l'installation d'un portail motorisé.

Sylvie Caillet revient sur l'intervention de Jean-Pierre Cottaz concernant les dotations et recettes, et précise que le rapport lui a semblé très clair ainsi que la notion de recettes exceptionnelles, puisque par définition, elles sont exceptionnelles.

Elle demande ou apparait la refonte du site internet et quels sont les travaux envisagés au cimetière car elle note l'augmentation prévue pour cette ligne.

Mme le Maire répond que pour le site internet, la dépense apparaîtra en fonctionnement et non en investissement.

Pour le cimetière, les allées ne sont plus adaptées aux contraintes d'entretien et des travaux sont à prévoir, ce qui explique l'augmentation de la ligne budgétaire.

Jean-Pierre Cottaz souhaite revenir sur l'emprunt de 8 millions d'euros contracté en 2019 par la commune. Il précise qu'il n'y avait pas d'obligation de débloquer la totalité du prêt, deux options étaient possibles et c'est l'option du déblocage complet, en une fois qui a été retenu.

Mme le Maire répond que ce déblocage en une fois a été présenté à l'époque comme une obligation et ce, afin d'obtenir un meilleur taux.

Sergio Mancini intervient en précisant que tous les élus se souviennent d'avoir eu, en réunion d'adjoints, une présentation du prêt à taux intéressant à condition d'un déblocage total.

Jean-Pierre Cottaz note que le calcul des ratios choisis est celui de la DGFIP et qu'aujourd'hui des questions se posent, notamment par le club des finances de la gazette des communes, pour dire que le calcul de ces ratios n'est plus adapté : il faudrait considérer l'épargne nette plutôt que l'épargne brute.

Mais il note, que les chiffres présentés dans le ROB sont ceux mentionnés par son équipe lors de la campagne électorale et il demande donc que cessent les allégations répétées sur le fait que la campagne aurait été mensongère car pour lui, les chiffres avancés étaient justes, concernant l'emprunt et l'encours de la dette.

Il note que la situation de la commune est fragile et préoccupante, du fait du caractère exceptionnel des recettes et du fait que des investissements importants sont prévus.

Mme le Maire considère que la campagne n'a pas été « jolie », que la présentation des chiffres a été fallacieuse et qu'une politique de la peur a été menée. L'argent public n'est pas là pour être mis de côté et il est important que les collectivités soient actrices. L'Etat leur demande d'ailleurs de soutenir la relance, en investissant.

Le montant de la dette par habitant s'explique très bien et la situation financière de la commune n'est ni fragile ni préoccupante. Elle n'accepte pas que de tels propos soient tenus.

Madame le Maire précise que les recherches de financement vont continuer, notamment sur les projets de logements sociaux. Elle rappelle à ce sujet à Jean-Pierre Cottaz, qu'il a voté contre la délibération instaurant un PUP sur le programme des Bottes, dispositif qui représente une recette de 400 000 € pour la commune.

Jean-Pierre Cottaz précise qu'il a voté contre car il a considéré que le montant n'était pas suffisant.

Joël Aubernon trouve le ROB très clair, lisible et compréhensible. Il confirme que la commune se porte bien et dispose de ressources. Il souligne le fait que Beynost n'est plus sous le joug de la carence au regard de la loi SRU.

Nathalie Thimel-Blanchoz revient sur les propos de Joël Aubernon concernant l'obligation en logements sociaux. Il lui semble que c'est un cercle vicieux, qu'elle trouve gênant, et que le nombre de logements sociaux à atteindre augmente continuellement.

Par ailleurs, en guise de « clin d'œil », Nathalie Thimel-Blanchoz en profite pour dire, qu'elle est contente de voir figurer dans le DOB le ratio de désendettement (ou d'endettement car pour elle, il s'agit de la même chose). En effet, lors du DOB 2020, elle en avait fait la demande, sans l'avoir obtenu.

Mme le Maire clôt le débat en rappelant que le ratio de désendettement est de 8,7 ans, le seuil critique étant estimé à 12 ans.

Le Conseil Municipal acte le débat ainsi que le rapport présenté.

6. Compte-rendu de la commission Animations communales et vie associative

Rapporteur : Joël Aubernon

Avec l'accord de Jean-Marc Curtet, absent lors de cette commission, Joël Aubernon présente le compte rendu de la commission animations et vie associative.

Le sujet était l'organisation de la Grande Expo, qui se déroule habituellement sur 4 sites différents de la commune, et qui est prévue cette année du 2 au 10 octobre 2021. La décision définitive, concernant la tenue de cette exposition biannuelle, sera prise début avril 2021, pour tenir compte des dernières préconisations sanitaires gouvernementales.

7. Informations diverses

- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 8 avril pour le vote du budget 2021.
- Les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021. Mme le Maire en profite pour rappeler que les élus doivent se proposer pour tenir les bureaux de vote.
- Mme le Maire demande si des élus sont prêts à venir en aide aux élus de Miribel, qui ont besoin de volontaires pour superviser l'organisation de la campagne de vaccination. Les élus intéressés peuvent se rapprocher d'Annie Maciocia.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20H10.